

RÉSILIATION D'UN CONTRAT ANNUEL



Cadre réservé au service

Dossier clôturé informatiquement Date de réception :	Date de préavis : A contrôler à partir du : Poste contrôlé vide le :
--	--

Conditions de résiliation

- Le contrat annuel d'amarrage à durée déterminée pourra être résilié par écrit par l'utilisateur. Le délai de préavis est fixé à un mois, le délai commençant à courir à compter de la date de présentation ou de réception de la demande de résiliation.
- Dans le cas d'une résiliation de contrat (le bateau quitte le port du Cap d'Agde), la Régie des Ports s'engage à rembourser au bénéficiaire 80% de la somme restante à compter du dernier jour du préavis jusqu'au 31 décembre de l'année N.
- Pour toute résiliation au-delà du 01 décembre aucun remboursement ne sera effectué compte tenu du délai de préavis.
- Au cours de la première année d'occupation, la résiliation n'entraînera aucun remboursement sur la redevance qui reste due jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Port concerné par la résiliation :

☐

Port Principal

☐

Port Ambonne

Je soussigné(e) souhaite

résilier mon contrat d'amarrage du poste n°..... pour le bateau nommé

.....

Mon bateau quittera le poste le :

(ATTENTION : SI MON BATEAU EST TOUJOURS PRÉSENT AU-DELÀ DE LA DATE DE PREAVIS, JE DEVRAIS M'ACQUITTER DU STATIONNEMENT AU TARIF PASSAGE EN VIGUEUR)

Motif de résiliation :

À

Le

SIGNATURE

Les informations recueillies dans ce document seront enregistrées dans un fichier informatique par les services de la Régie des Ports afin de traiter votre demande. Ces données seront conservées pendant dix ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification, d'effacement et de limitation de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toutes questions vous pouvez écrire à dpo@sodeal.fr [25/11/25]

CAPITAINEURIE – 1 rue de la Capitainerie - 34300 LE CAP D'AGDE – Tél. : +33 (0)4 67 26 00 20 – Email : contact@port-capdagde.com – Site internet : www.port-capdagde.com